

AVIS

SCIEN.21.AV.01

Avis portant sur la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 de la Wallonie

Avis adopté le 03/05/2021

Le 21 avril, M. Nicolas Pire, chef de cabinet du Ministre Borsus, Mme Caroline Louon, cheffe de cabinet adjointe du Ministre Borsus et Mme Vinciane Grimard, collaboratrice du Ministre Borsus, ont présenté la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie au Pôle Politique scientifique et à la Commission « Economie et politiques industrielles » du CESE Wallonie.

Suite à cette présentation, le Pôle Politique Scientifique a décidé de remettre un avis d'initiative sur ce texte.

Le Pôle salue l'ambition affichée de conforter et d'accentuer l'image d'une Wallonie technologiquement à la pointe dans les domaines stratégiques identifiés.

Cette politique nécessaire et ambitieuse s'inscrit pleinement tant dans les objectifs de redéploiement de la Wallonie que dans la lignée des fonds structurels. Il accueille donc positivement cette stratégie de spécialisation. Elle permettra de mettre en évidence les points forts de notre région, de mieux cibler les moyens octroyés dans le cadre des fonds structurels et plus largement d'orienter la politique économique régionale en s'appuyant sur les forces scientifiques et technologiques wallonnes.

Le Pôle souhaite relever les points suivants.

- **Clarification de l'impact**

Le Pôle estime que les impacts de la mise en œuvre de la S3 sur la politique wallonne de RDI, hors actions des fonds structurels, mériteraient d'être davantage clarifiés. Il souhaiterait avoir une vision plus précise du champ et de l'ambition politiques qui sous-tendent ce plan, pour mieux en apprécier les éventuelles limites ou au contraire les possibilités d'expansion.

- **Méthodologie**

Il souligne la qualité de la méthodologie employée tant en termes de visualisation des différentes problématiques que d'optimisation de la stratégie à mettre en œuvre.

Cette méthode de construction partenariale et participative a permis à l'ensemble des acteurs concernés de prendre part à cet exercice et d'exprimer leurs priorités.

Le Pôle se réjouit que cette approche semble également être privilégiée pour la construction des feuilles de route pour lesquelles la consultation des acteurs est un élément essentiel. En effet, les DIS restent larges et un exercice de priorisation au sein de ces domaines semble encore nécessaire. Dans ce contexte, l'expertise de l'ensemble des acteurs présents dans chaque DIS permettra d'identifier plus précisément les filières porteuses pour l'économie wallonne.

- **Spécialisation**

Le Pôle est favorable au concept de spécialisation tel que présenté, à savoir, précis sans être trop restrictif. Néanmoins, il s'interroge sur les possibilités qui seront offertes aux domaines qui ne relèveront pas des DIS ou des feuilles de route.

- **Evaluation et évolution**

Pour le Pôle, il est primordial de rester attentif aux évolutions technologiques et mondiales et de conserver une certaine souplesse afin de pouvoir soutenir de manière pertinente dans le temps les filières ou domaines émergents.

En outre, ce contexte évolutif justifie la mise en place de processus robustes d'évaluation et d'adaptation. Le Pôle souhaite être informé sur ces processus lorsqu'ils auront été finalisés ainsi que sur les premières tendances qui se dégagent, une fois un premier exercice d'évaluation réalisé.

- **Innovations non technologiques et sociales**

Le Pôle relève, avec satisfaction, que la S3 adresse toutes les formes d'innovation : innovations technologiques, innovations non technologiques, innovations sociales. Toutefois, il apparaît que les modes de prise en compte et de soutien de l'innovation non technologique ou de l'innovation sociale doivent encore être définis plus finement dans les feuilles de route. Le PPS souhaiterait avoir des informations supplémentaires sur ce point.

- **Policy Mix**

Le Pôle accueille favorablement les chantiers de réforme qui visent davantage de clarté et de lisibilité dans le Policy Mix et plus particulièrement, celui relatif à la réforme des aides à la recherche. Il soutient les objectifs visés, attendu qu'il est absolument indispensable d'offrir à tous les bénéficiaires un accès à des aides en adéquation avec leurs besoins et de garantir que l'ensemble des étapes de maturité technologiques soient rencontrées en assurant une bonne transition entre celles-ci.

- **Rôle du Pole Politique Scientifique**

Le Pôle exprime le souhait de participer au Comité d'orientation stratégique et d'être présent aux différents stades d'élaboration et de mise en œuvre. En effet, la présence des différents acteurs de la RDI au sein du Pôle et son mode de fonctionnement, basé sur la concertation et la recherche du consensus, amène une réelle plus-value.
